

## **Arrêté provisoire concernant le site à réaménager SAR/BLN81 dit « Ancienne gendarmerie » à LEGLISE (Mellier)**

### **Brève description du projet**

---

<u>Projet</u> :	rénovation de l'enveloppe extérieure en d'affecter le site à la création de logements tremplins
<u>Localisation</u> :	rue des Forges, 52 à 55
<u>Situation au plan de secteur</u> :	Zone d'habitat à caractère rural

### **Contexte de l'avis**

---

<u>Date de réception du dossier</u> :	01 avril 2015
<u>Référence légale</u> :	Article 169 du CWATUPE
<u>Portée de l'avis</u> :	projet d'arrêté fixant le périmètre du site à réaménager

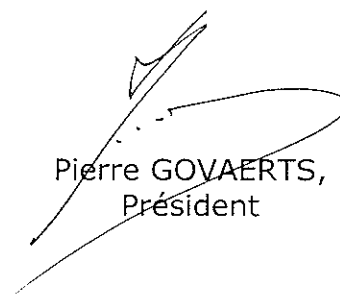
**AVIS****La CRAT remet un avis favorable sur le projet d'arrêté qui reconnaît le périmètre du site à réaménager n°SAR/BLN81.**

Afin d'éviter que le site ne devienne un chancre au centre du village de Mellier, la CRAT estime qu'il est pertinent d'y inscrire un périmètre de site à réaménager en vue de sa requalification.

Elle relève que le projet de réaménagement s'inscrit dans le cadre de la stratégie de développement rural de la commune telle que définie dans son programme communal de développement rural (PCDR). Il permet également de répondre à un besoin avéré en logement.

Elle estime également que le périmètre est cohérent.

Pour la CRAT,



Pierre GOVAERTS,  
Président